

Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseiller.e.s en exercice :

58

Conseiller.e.s présent.e.s :

45

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative :

1

Conseiller.e.s représenté.e.s :

9

Total votants :

55

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 17 mai 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 25 mai 2023 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE-LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jean-Eric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Maryse BARGE à Olivier CHAMBON
Catherine MAZELLIER à Christiane SAMSON
Yves GACON à Chantal CHASSANG
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE
Caroline GUELON à Jean-François DELAIRE
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
David DEROSSIS à Stéphane RODIER
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Marina DA COSTA, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF.

Conseiller ayant voix délibérative : Christophe DOS SANTOS.

Secrétaire de séance : Olivier CHAMBON

CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LA PRÉSERVATION ET LA
VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET AVENANT ANNUEL 2023
ENTRE LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS AUVERGNE
(CEN AUVERGNE) ET THIERS DORE ET MONTAGNE (TDM)

Rapporteur : Thomas BARNERIAS, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE.

Considérant que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et le CEN Auvergne souhaitent coopérer durablement pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, en vue de répondre à des objectifs communs sur l'ensemble du territoire de TDM :

- Améliorer l'intégration des enjeux de préservation du patrimoine naturel dans les projets sur le territoire ;
- Améliorer les connaissances sur les richesses du territoire en matière de patrimoine naturel, biodiversité, et leurs reconnaissances ;
- Préserver, restaurer, gérer et valoriser le patrimoine naturel, en agissant concrètement sur un réseau de sites naturels ou semi-naturels, par une gestion adaptative au changement climatique ;
- Sensibiliser les publics, en particulier les habitants, aux richesses naturelles du territoire et aux enjeux de leur préservation, notamment par des approches croisées avec les patrimoines historiques et culturels ;
- Se coordonner pour mobiliser les financements permettant la réalisation des objectifs communs précités.

Considérant que cette coopération, proposée pour une durée de cinq ans, s'inscrit dans le cadre de l'exercice des compétences de TDM, et notamment la Gestion de milieux Aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI), le Grand cycle de l'eau (hors GEMAPI) et la Protection et mise en valeur de l'environnement ;

Considérant que le CEN Auvergne s'implique aux côtés des partenaires publics pour l'animation et la mise en œuvre du patrimoine naturel, en particulier sur le territoire de Thiers Dore et Montagne :

- L'animation des sites Natura 2000 (Rivières à moules perlières du bassin de la Dolore, Val d'Allier Saint-Yorre Joze et Zones alluviales de la confluence Dore-Allier pour le territoire de TDM),
- La préservation de zones humides, et des actions en faveur de la Moule perlière,
- La préservation de la ressource en eau et de la biodiversité sur le champ captant du Syndicat de Basse Limagne (à Charnat),
- L'acquisition de vieilles forêts,
- Mises en œuvre d'actions en faveur de la dynamique fluviale de la Dore et de l'Allier dans le cadre des Contrats Territoriaux Dore et affluents, Val d'Allier alluvial et du Contrat Vert et Bleu de la Dore.
- L'animation de Plans d'Actions Nationaux et Régionaux en faveur des espèces menacées (Sonneur à ventre jaune, moule perlière, insectes et pollinisateurs).

Le rapporteur expose :

Cette convention de coopération est complétée chaque année d'un avenant spécifique précisant les actions opérationnelles prévues sur l'année concernée. En 2023, les actions suivantes ont été retenues :

- Mise en œuvre des actions sur la dynamique fluviale de la Dore (Contrat Territorial (CT) et Contrat Vert et Bleu (CVB) de la Dore), acquisition d'îlots de vieilles forêts pré-identifiés (CVB Dore), préservation et valorisation du territoire de TDM et élaboration d'une notice de gestion sur le champ de l'île des Bravards à Charnat. Le coût de ces opérations prévues dans le cadre du CT Dore et du CVB Dore est évalué à 73 143 € ;
- Elaboration du plan de gestion et mise en place d'actions sur le site des anciennes sablières de Courty, à Iloa, évaluée à 11 450 €, dépense à charge de TDM.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de coopération pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel telle que présentée en annexe ;
- **Approuve** l'avenant annuel opérationnel 2023 tel que présenté en annexe ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 55

Conseillers présents : 46

Représentés : 9

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54

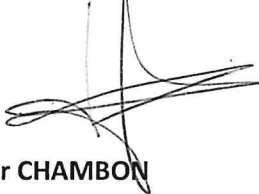
Pour : 54

Contre :

1 Abstention : Philippe BARRAU

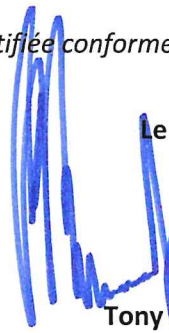
Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance



Olivier CHAMBON

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR Prefecture

063-200070712-20230525-20230525_21-DE
Reçu le 27/06/2023
Publié le 27/06/2023